



FONDATION DES TREILLES

Reconnue d'utilité publique
90 rue de Varenne - 75007 Paris / 705, chemin des Treilles 83690 Tourtour
<https://www.fondationdestreilles.com/>
Siret : 32469931300023

SÉMINAIRES CONSIGNES ET INFORMATIONS *Février 2026*

LA FONDATION DES TREILLES

La Fondation des Treilles a pour mission de soutenir la recherche et la création artistique en offrant un lieu de travail et de réflexion fondé sur la conviction que les arts et les sciences sont essentiels au développement des sociétés. À travers de ses activités, la Fondation favorise le dialogue interdisciplinaire, la rencontre entre générations et la transmission, notamment par le soutien aux jeunes chercheurs, dans un esprit d'ouverture, d'exigence et de partage. Enfin, la Fondation inscrit son action dans un profond respect du vivant, en liant activité intellectuelle, création et préservation d'un environnement naturel exceptionnel.

LES SEMINAIRES

Depuis 1981, la Fondation des Treilles accueille des équipes de recherche internationales de haut niveau, issues de tous les domaines des sciences, des lettres et des arts, dans le cadre de séminaires interdisciplinaires. Ces séminaires, portant sur des thèmes originaux et réunissant un nombre restreint de participants, favorisent les échanges et les discussions. D'une durée de six jours, ils rassemblent 15 participants de différentes disciplines, dont au moins deux jeunes chercheurs (doctorants ou post-doctorants).

COMMENT POSTULER

- Le postulant soumet son projet de séminaire via le formulaire de candidature en ligne du site de la Fondation avant la date limite de dépôt.
- Les demandes doivent inclure le CV de chaque organisateur accompagné d'une bibliographie détaillée, le titre et le thème du séminaire, un argumentaire exposant les objectifs ainsi que les perspectives justifiant la nécessité et la pertinence d'un séjour à la Fondation, le nom de trois personnes référentes pouvant recommander le dossier, ainsi qu'une liste de 15 participants susceptibles de prendre part au séminaire.
- Au moment de la candidature, l'organisateur est invité à transmettre un budget prévisionnel détaillant sa contribution ainsi que le montant demandé à la Fondation. La Fondation ne prend jamais en charge plus d'un tiers du montant total (montant demandé + apport externe).
- Le conseil scientifique appréciera qu'un ou plusieurs chercheurs exerçant dans un laboratoire français soient invités. De la même façon, il appréciera qu'un ou plusieurs chercheurs exerçant à l'étranger soient invités si la majorité des participants travaillent dans une institution française.
- Parmi les participants, il est recommandé d'inviter au moins deux jeunes chercheurs (doctorants ou post-doctorants).
- Chaque candidature est examinée par le conseil scientifique qui se réunit 1 fois par an.
- La sélection des candidatures par le conseil scientifique sera communiquée aux futurs organisateurs à la date indiquée sur le site internet de la Fondation.
- Consultez la page des [appels à candidature](#) pour savoir à quel moment postuler.

A noter : Les décisions du conseil scientifique, validées par le conseil d'administration, sont souveraines. Ses avis ne sont pas communiqués. En cas de rejet de votre candidature, nous vous encourageons à soumettre, l'année suivante, une nouvelle proposition avec un projet différent. Il convient également de noter qu'il n'est pas possible de soumettre deux fois le même projet avec la même liste de participants, même si l'organisateur est différent. Tout dossier rejeté ne peut être présenté à nouveau l'année suivante.

Délai entre deux candidatures : Les candidatures soumises moins de trois ans après l'organisation d'un séminaire ou d'un atelier de recherche à la fondation ne seront pas prises en compte. Par exemple, si vous êtes venu en 2022, vous pouvez postuler en 2025.



FONDATION DES TREILLES

Reconnue d'utilité publique
90 rue de Varenne - 75007 Paris / 705, chemin des Treilles 83690 Tourtour
<https://www.fondationdestreilles.com/>
Siret : 32469931300023

LE SEJOUR

DATES

Les séminaires ont lieu de mars à juillet et de septembre à novembre selon un calendrier défini et disponible dans le formulaire de candidature. Si votre dossier est retenu, une date de séjour est fixée en tenant compte du planning des autres activités de la Fondation. Cette date n'est pas modifiable. Une personne de la Fondation des Treilles vous contactera quatre mois avant la date prévue du début de votre séminaire, et vous accompagnera dans sa préparation et dans l'accueil des participants.

ORGANISATION

Le séminaire commence le lundi soir autour d'un verre de bienvenue à 18h30. Il se décompose en 7 demi-journées de travail du mardi au vendredi. La Fondation met à votre disposition une salle de séminaire située dans le bâtiment appelé Grande Maison. Cette salle ferme à 22h au plus tard. Le programme de votre séminaire ainsi que la répartition des participants dans les logements doivent être envoyés à votre interlocutrice un mois avant la date de début de votre séjour au plus tard.

LES PARTICIPANTS

Le conseil scientifique de la Fondation des Treilles a validé votre projet sur présentation d'une liste de participants qui comprend un ou deux jeunes chercheurs (doctorants ou post-doctorants). Vous ne pouvez plus la modifier. Si un participant se désiste et que vous souhaitez le remplacer, vous devez en informer votre interlocutrice dès que possible. Vous ne pouvez pas changer plus de 30% de cette liste.

L'accueil spécifique aux Treilles et le format des séminaires tels qu'ils ont été définis depuis l'origine, c'est de permettre aux participants d'échanger tout au long de la semaine sur le sujet qui les réunit, et pas seulement de donner une communication. Pour cette raison, les participants s'engagent à rester toute la durée du séjour.

LES VOYAGES

Tous les participants doivent arriver le lundi avant 18h00 et repartir le même jour (vendredi après-midi ou samedi matin selon le programme choisit par les organisateurs).

La Fondation prend en charge le transfert depuis la gare des Arcs-Dragnignan ou depuis l'aéroport de Nice, ainsi que les frais d'hébergement et de repas. La Fondation des Treilles s'inscrit dans une démarche de développement durable. C'est pourquoi il est recommandé que les participants venant de France privilégient le train à l'avion. Votre interlocutrice pourra vous conseiller les horaires de train les mieux adaptés. Si deux participants (ou plus) ont des heures d'arrivée et de départ proches, la fondation se réserve le droit de n'envoyer qu'un seul taxi. Dans ce cas, il est possible qu'il y ait un peu d'attente à la gare ou à l'aéroport.

LES FORFAITS DE REMBOURSEMENT

La Fondation des Treilles peut participer aux frais de voyage des participants dans la limite du forfait maximum alloué aux organisateurs, et des tarifs suivants :

Paris : 200€
Province : 250€
Europe : 350€ à 500€*
Australie : 1 800€
USA East Coast : 1 200€
USA Mid-West : 1 400€
USA West Coast : 1 800€
Canada : 1 200€
Afrique : 350 à 1 200€*
Asie : 500 à 1 800€*

* Le montant du remboursement devra être discuté à l'avance avec la Fondation, en fonction du pays d'origine du participant.



FONDATION DES TREILLES

Reconnue d'utilité publique
90 rue de Varenne - 75007 Paris / 705, chemin des Treilles 83690 Tourtour
<https://www.fondationdestreilles.com/>
Siret : 32469931300023

Cependant, il est apprécié que les institutions dans lesquelles travaillent les participants puissent prendre en totalité (ou en grande partie) les frais de voyage. Chaque participant réserve son billet ; il est remboursé par virement bancaire sur présentation des justificatifs de voyage. En cas d'annulation du voyage, la Fondation ne rembourse pas les frais de voyage engagés.

À noter : Le montant forfaitaire attribué n'est pas une bourse, mais représente une aide maximale destinée à couvrir, si nécessaire, les frais de voyage des participants. **La Fondation ne prend jamais en charge plus d'un tiers du montant total (montant demandé + apport externe).** Au moment de la candidature, l'organisateur est invité à transmettre un budget prévisionnel détaillant sa contribution ainsi que le montant demandé à la Fondation. Les coûts liés au transport de matériel ou de fournitures, ainsi que les déplacements extérieurs durant le séminaire, restent entièrement à la charge des participants.

VIE À LA FONDATION

Le domaine des Treilles a été conçu pour offrir des conditions propices à la concentration et à la création.

- **L'environnement**

Le domaine de la Fondation s'étend sur 300 hectares et culmine à une altitude moyenne de 600 mètres. La vue s'étend au-dessus de collines boisées vers le massif de l'Estérel et la Sainte-Victoire. Très vallonné, il incite à la promenade. Des chaussures de marche sont vivement conseillées, ainsi qu'un chapeau et des lunettes de soleil. Les nuits peuvent cependant être fraîches au printemps et à l'automne.

- **Les logements**

Les participants sont logés dans des maisons individuelles ou partagées qui peuvent être éloignées. Dans ce cas, des voitures sont mises à disposition. Une buanderie est également à disposition des résidents du domaine. Chaque logement est relié au réseau Wifi. Cependant, au vu de notre position géographique éloignée, il arrive parfois que celui-ci soit perturbé. À l'exception du respect des lieux et du matériel qui leur sont confiés, les hôtes de la fondation sont totalement déchargés de tout souci logistique, ce qui leur permet de travailler sereinement.

- **Les repas**

Dans les maisons avec plusieurs chambres, seul l'espace cuisine est partagé au moment du petit-déjeuner. Les repas sont pris dans la salle à manger de la Grande Maison de 13h00 à 14h15 et de 19h00 à 21h00.

À SAVOIR

Les participants ne peuvent pas venir accompagnés de leurs conjoints ou de leurs enfants.

Les animaux de compagnie ne sont pas admis.

La tranquillité a pour prix un certain éloignement : le médecin le plus proche est à 5 km, la pharmacie à 7 km et l'hôpital à 15 km. Nous disposons d'une pharmacie de premier secours à disposition. Toutefois, il est fortement recommandé que chaque invité apporte ses médicaments.

MATÉRIEL

Pendant votre séminaire, vous disposerez d'un grand écran, d'un ordinateur relié à un vidéoprojecteur et à un système de sonorisation. Pour les projections sur écran, les participants sont invités à mettre leurs documents en format PDF et sur une clé USB. Si besoin, un matériel de visioconférence peut être mis à disposition. Les participants sont invités à se munir de leur ordinateur portable et de prévoir eux-mêmes tout matériel utile pour le séjour au-delà de ce qui est indiqué ci-dessus.

BIBLIOTHÈQUE

La responsable de la bibliothèque mettra à disposition des participants des ouvrages sélectionnés relatifs au thème de votre séminaire. Les ouvrages de la bibliothèque peuvent être empruntés pendant toute la durée du séjour. Pour des demandes spécifiques, merci de consulter le [catalogue en ligne](#) de la bibliothèque et d'adresser un message à dubec@fondationdestreilles.com. Nous sommes reconnaissants aux participants d'apporter l'ouvrage le plus récent



FONDATION DES TREILLES

Reconnue d'utilité publique
90 rue de Varenne - 75007 Paris / 705, chemin des Treilles 83690 Tourtour
<https://www.fondationdestreilles.com/>
Siret : 32469931300023

dont ils sont l'auteurs afin d'enrichir la bibliothèque de la Fondation. Vous pouvez envoyer une liste des livres que vous souhaitez consulter jusqu'à deux semaines avant votre séjour.

NOS ATTENTES

Un mois au plus tard après votre séminaire, vous vous engagez à fournir une synthèse de deux pages de vos travaux qui sera publiée sur les [\[carnets de recherche\]](#) de la Fondation.

Si, à l'issue du séminaire, vous publiez vos recherches, nous vous prions de bien vouloir faire mention de remerciements adressés à la Fondation des Treilles dans la publication et d'y insérer la mention suivante :

« La Fondation des Treilles créée par Anne Gruner-Schlumberger a notamment pour vocation de nourrir le dialogue entre les sciences et les arts afin de faire progresser la création et la recherche. Elle accueille des chercheurs et des artistes dans son domaine des Treilles (Var) www.fondationdestreilles.com ».